

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 08 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi huit septembre à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président sortant, Martial PAILLETTE, s'est réuni, au siège de GrandSoissons Agglomération pour sa séance (11 avenue François Mitterrand – 02880 Cuffies).

Date de la convocation :

28 Août 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
26	25	25

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Madame BELLENS Delphine, Madame MARTIN Nathalie, Madame PELLETIER Séverine, Madame VANCLEF Carine, Monsieur BEREZOWSKI Pierre, Monsieur BEZIN Jean-Marc, Monsieur BOBIN Franck, Monsieur CHATELAIN Jackie, Monsieur CHOQUENET Vincent, Monsieur COUTEAU Jean-Marie, Monsieur DESUMEUR Alex, Monsieur DOGMAZ Hasan, Monsieur ENGRAND Olivier, Monsieur HANSE François, Monsieur MADIOT Claude, Monsieur MARCELLIN Bruno, Monsieur MARCHAL Jean-Bernard, Monsieur MATHAUT Dominique, Monsieur MONTARON Philippe, Monsieur NIVART Jean-Luc, Monsieur PAGANO Jean-Baptiste, Monsieur PHILIPON Vincent, Monsieur ROUTIER Thierry, Monsieur TORDEUX Pascal, Monsieur WALLE Dominique
Secrétaire de séance : Monsieur ROUTIER Thierry

Désignation des représentants titulaire et suppléant du SITUS à « Hauts de France Mobilité »	Rapport
	N°10

Par délibération du 24 Avril 2018, le S.I.T.U.S a décidé à l'unanimité de ses membres présents d'adhérer au Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT).

Pour rappel le SMIRT a pour objet « la coopération de ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent, de mettre en place un système multimodal d'information à

l'intention des usagers, et de rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés. Le SMIRT exerce ses attributions selon les principes de coordination et de subsidiarité, dans le respect des compétences de ses adhérents ».

Les statuts prévoient un siège réservé au S.I.T.U.S au Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité pour lequel il faut désigner un titulaire et un suppléant.

Il est proposé, pour le S.I.T.U.S, de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité et son 1^{er} Vice-Président comme membre suppléant.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité et son 1^{er} Vice-Président comme membre suppléant.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré décident :

- de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical « Hauts-de-France Mobilité » et son 1^{er} Vice-Président comme membre suppléant.

Vote :

Pour : 25 Contre 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 09/09/2020

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier EN

